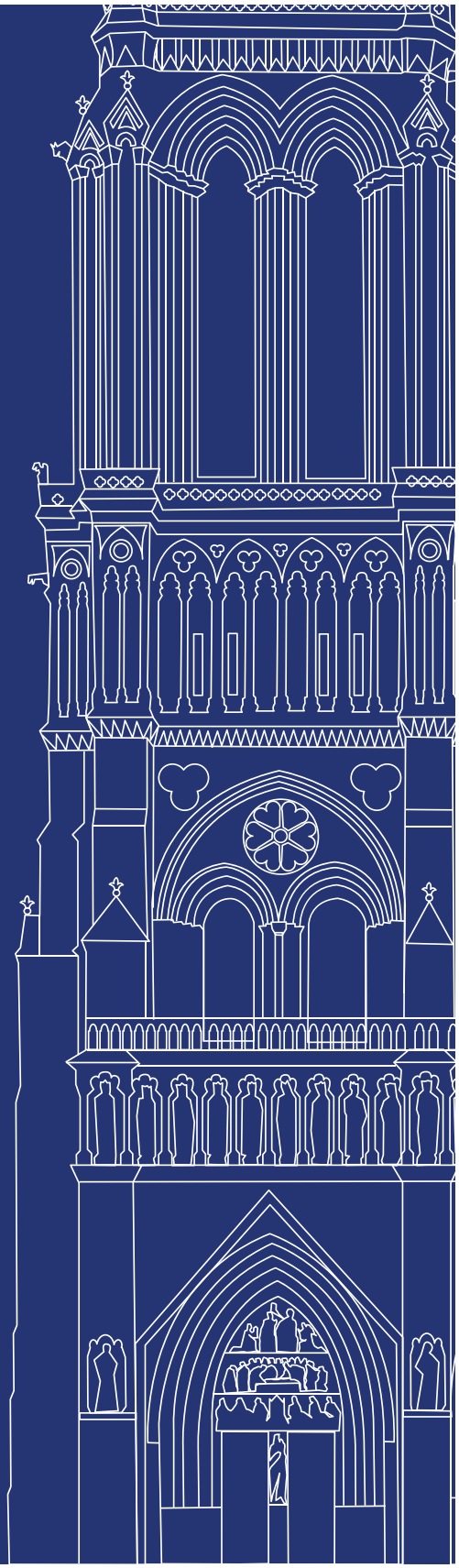
PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

2 DÉCEMBRE 2024

DISPOSITIF POUR LA RÉOUVERTURE DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS



sommaire

INTRODUCTION 4

1. LE PÉRIMÈTRE 6

MESURES PRÉALABLES DE RESTRICTIONS DE LA CIRCULATION 7
MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ANTI-TERRORISTE ... 7

2. LES MESURES DE SÉCURITÉ 10

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS 11
LES TRANSPORTS 11
L'INTERDICTION DE SURVOL DE LA ZONE PARISIENNE 12

3. LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA CÉRÉMONIE 13

4. CONCLUSION 15

ANNEXES 17

CARTES 18
COMMUNIQUÉ DE PRESSE 22


© stock.adobe.com / andriigorulko

INTRODUCTION

L'année 2024 est décidément une grande année pour notre pays et particulièrement pour notre capitale. Les Jeux Olympiques et Paralympiques se sont achevés, après deux quinzaines de compétition, le 14 septembre avec une grande parade des athlètes sur l'avenue des Champs-Élysées. Presque trois mois plus tard, nous nous apprêtons à vivre de nouveau un moment important pour notre patrimoine national, au coeur de Paris.

Rappelons-nous il y a 5 ans Notre-Dame de Paris brûlait sous les yeux du monde entier, sidéré. Un dispositif exceptionnel, pour venir à bout de l'incendie et sauver l'édifice, a été mis en place. 600 sapeurs-pompiers parisiens et de nombreux policiers ont été mobilisés. Après une nuit de lutte sans merci, l'incendie était maîtrisé. Un long travail de réfection allait suivre. Le Président de la République avait annoncé une reconstruction en 5 ans. Aujourd'hui, nous y sommes !

Ainsi, cinq ans après l'incendie, la cathédrale de Notre-Dame, symbole de Paris et de sa grandeur, va ouvrir ses portes et présenter son nouvel écrin. Un week-end de cérémonies officielles, témoignage de l'attachement collectif à ce patrimoine culturel et cultuel, est programmé les 7 et 8 décembre 2024.

Les cérémonies de réouverture seront suivies par une « octave » de célébrations quotidiennes, pour associer le plus grand nombre.

L'évènement, organisé par le diocèse de Paris, conjointement avec l'Élysée, l'établissement public « Rebâtir Notre-Dame » et avec le concours de la ville de Paris, **va nécessairement imposer la prise de mesures administratives de restriction, de réglementation ou d'interdiction, ainsi que des mesures de sécurité.**

Un dispositif de sécurisation et de sécurité va être mis en place : ce dispositif emportera des effets sur la circulation et la gestion des flux, au regard des enjeux de sécurité et de sécurisation des personnes, qui auront pendant quelques jours, des conséquence pour les riverains, les professionnels et sur l'activité des entreprises ou commerçants, sur l'île de la Cité et ses abords.

Si des contraintes existeront de façon incontournable, **nous nous efforçons de les limiter au maximum, dans le temps comme dans l'espace, en gardant en tête notre objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens.**

Notre priorité absolue est d'assurer la sécurité des cérémonies pour les invités, les chefs d'État et de gouvernement, les célébrants, les participants et les spectateurs.

Par certains aspects, le dispositif mis en place va faire écho à celui institué pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. En effet, on peut redire à cette occasion qu'à évènement exceptionnel, dispositif exceptionnel ! Ainsi, la circulation des personnes sur l'île de la Cité et ses abords va être réglementée, des boxes vont être installées le long des quais de la rive gauche pour pouvoir prendre part aux cérémonies samedi et dimanche. De nombreux chefs d'État et de gouvernement seront présents et les cérémonies feront l'objet d'une retransmission en direct, en mondovision.

Les yeux de la planète seront à nouveau tournés vers nous.

Mais la comparaison s'arrête là. Le dispositif sera limité dans le temps, et ne concernera que le coeur de Paris.


© Ministère de l'Intérieur / J.ROCHA

1.

LE PÉRIMÈTRE

LE PÉRIMÈTRE

Le dispositif a été élaboré en prenant en compte un risque terroriste toujours élevé, avec l'objectif de préserver la sécurité des personnes et des biens dans un espace de célébration particulièrement ténu.

La cérémonie débute en fin d'après-midi le samedi, sur le parvis de la cathédrale, en présence du Président de la République, d'une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement conviés ainsi que de 1991 invités.

MESURES PRÉALABLES DE RESTRICTIONS DE LA CIRCULATION

à compter du 4 décembre 14h jusqu'au 9 décembre à 12h

Dans le cadre de la mise en place des installations nécessaires à la bonne organisation des festivités (boxes, écrans de retransmission), des mesures de restriction de la circulation sont instituées à compter du mercredi 4 décembre à 14h. Ainsi, la circulation sur les quais de Seine de la rive gauche sera interdite, pistes cyclables incluses, entre le pont de la Tournelle (Paris 5) et le Pont-Neuf (Paris 6).

Ces mesures préalables sont nécessaires pour les opérations de montage des installations, pour l'accueil des milliers de piétons qui souhaiteront participer aux festivités.

Des voies de contournement et itinéraires bis seront mis en place. Les applications de guidage routier pourront utilement être utilisées pour anticiper les déplacements.

Le stationnement sera interdit sur toute l'île de la Cité et sur la pointe ouest de l'île Saint-Louis.

MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ANTI-TERRORISTE (PÉRIMÈTRE SILT)

Principe du périmètre SILT :

Un périmètre SILT (périmètre anti-terroriste) sera mis en place du samedi 7 décembre à 7h jusqu'au dimanche 8 décembre à 20h. L'accès et la circulation des personnes y seront réglementés.

➔ Le samedi à compter de 7h, le périmètre intégrera l'île de la Cité et ses ponts, les quais rive gauche entre le Pont-neuf et le pont de la Tournelle. Les 9 ponts contenus dans le périmètre de protection ne pourront pas être empruntés pour traverser Paris du sud au nord ou du nord au sud en véhicule (ils seront rendus inaccessibles à la circulation à compter de 7h).

RAPPEL

Les quais hauts et les rues pénétrantes seront progressivement fermés à la circulation générale entre l'Institut du Monde Arabe et le pont des Arts, dès le mercredi 4 décembre, en raison du début de la phase de montage des installations nécessaires à la cérémonie.

Modalités d'accès au périmètre SILT :

- L'accès à l'île sera interdit dès 7h le samedi 7 décembre (périmètre SILT anti-terroriste) pour toute personne n'habitant pas dans le périmètre restreint, n'y travaillant pas, ou n'ayant pas d'invitation pour assister à la cérémonie de réouverture. L'accès se fera exclusivement à pied (circulation motorisée interdite). Ce principe apparaît indispensable, eu égard au haut niveau de sécurité requis, en raison de la présence d'un public nombreux et de la présence de très nombreuses autorités et personnalités. Les personnes auront l'obligation, pour accéder au périmètre via les points de filtrage, de se soumettre à l'inspection visuelle des sacs et bagages, à leur fouille, ainsi qu'à des palpations de sécurité.

- Les riverains et personnes autorisées devront présenter un justificatif de domicile, les travailleurs, une attestation de travail ou une carte professionnelle (professions médicales, palais de justice, tribunal de commerce, ...) les invités à la cérémonie, leur invitation, les prestataires et journalistes, une accréditation. Un dispositif sera également mis en place pour l'accès à la Sainte-Chapelle et la Conciergerie jusqu'à 15h le samedi et à compter de 15h dimanche (avec réservation obligatoire à présenter aux points de filtrage du Pont au Change ou Pont Saint-Michel).

- Les invités, détenteurs d'une invitation officielle pour les cérémonies sur le parvis et dans la cathédrale, d'un bracelet remis lors de la première entrée et porteurs d'un document d'identité, accéderont au périmètre depuis le pont d'Arcole. Les invités des riverains de l'île de la Cité devront se présenter aux forces de l'ordre via le pont Notre-Dame (domiciles situés à l'ouest de l'île) et le pont Saint-Louis (domiciles à l'est). Il est toutefois recommandé de ne pas recevoir ce week-end là.

- Il est conseillé aux riverains habitant dans le périmètre SILT d'anticiper et de décaler les livraisons.

- Il est également recommandé aux riverains qui souhaiteraient quitter l'île en véhicule de le faire avant 14h le samedi, et de ne revenir en véhicule qu'à compter de dimanche soir passé 22h, dans la mesure où la circulation et le stationnement seront interdits sur l'île de la Cité.

Au sein de ce périmètre de protection sont interdits :

- Tout rassemblement de nature revendicative.

- La vente, le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes à feu y compris factices, des munitions, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme ou pouvant servir de projectile.

- Le port et le transport dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs (essence, gaz, alcool à brûler...).

- Le port et le transport d'équipements de protection.

- L'accès des animaux dangereux.

Un arrêté ultérieur du Préfet de Police interdira les mêmes rassemblements aux abords de ce périmètre pour des raisons évidentes de sécurité.

Ce que le périmètre SILT n'intègre pas :

La circulation sera maintenue autant que possible sur les quais rive droite, sans préjudice des coupures intermittentes de circulation qui interviendront au passage des cortèges officiels rejoignant l'île de la Cité, à compter de 17h le samedi, puis après la cérémonie, ainsi que dimanche entre 9h et 14h. Les piétons ne pourront pas stationner au passage des cortèges. Il est donc particulièrement recommandé d'éviter les quais hauts de la rive droite à compter de 17h samedi.

Les mesures de circulation prévues pour garantir la bonne organisation des cérémonies auront un impact non négligeable sur les conditions du trafic à Paris le samedi 7 et dimanche 8 décembre, et dès le 4 décembre sur les quais rive gauche. Il est vivement conseillé aux automobilistes d'éviter le centre de Paris et de contourner largement la zone sur le week-end, et de suivre les recommandations délivrées en direct par les applications de guidage routier.

La pointe ouest de l'Île Saint-Louis sera interdite à la circulation motorisée les 7 et 8 décembre.



© préfecture de police

2.

LES MESURES DE SÉCURITÉ

LES MESURES DE SÉCURITÉ

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS, COMMERCIAUX, HOSPITALIERS ET RESTAURANTS

La mise en place du périmètre de protection entraînera des mesures de fermeture des commerces et restaurants.

- Les commerces et restaurants situés sur l'île de la Cité seront fermés le 7 et le 8 décembre.
- Les péniches situées quais bas rive gauche devront fermer à compter de 7h le samedi, et resteront closes dimanche.
- Les commerces et restaurants situés rive gauche entre le pont de la Tournelle et le pont Neuf devront impérativement être fermés le samedi 7 décembre à compter de 15 h. Leur accès sera toutefois possible sans réservation jusqu'à 13 h ce jour-là, heure des dernières entrées, sans ouverture de terrasses possible. La zone des boxes ne devant être arpentée que par un public parfaitement filtré et donc sécurisé. Ils seront fermés le dimanche.
- Le square Viviani inclus dans le périmètre SILT devra fermer à compter de 15h le samedi, et restera clos le dimanche.
- L'accès à la Sainte-Chapelle et à la Conciergerie restera possible, sous condition stricte de réservation préalable, via un corridor de circulation pédestre spécifiquement aménagé boulevard du Palais depuis le pont au Change et la place Saint-Michel, jusqu'à 15h le samedi et à compter de 15h dimanche.
- L' Hôtel-Dieu sera fermé aux urgences et aux visites, mais restera accessible pour les participants aux cérémonies, en cas de besoin.
- Les bouquinistes dont les boîtes sont situées dans le périmètre de protection devront fermer : les boîtes feront l'objet d'un déminage et seront fermées à compter du 4 décembre à 20h, jusqu'au lundi 9 décembre 12h.

LES TRANSPORTS

Les stations de métro **Saint-Michel** et **Cité** seront fermées le samedi, et ouvriront à 20h le dimanche.

La station de métro **Pont-Neuf** sera fermée le 7 décembre de 17h à 23h puis le dimanche 8 décembre de 9h à 14h30.

Le fonctionnement du RER C sera interrompu le samedi entre 12h et 22h.

Les métros de la rive droite fonctionneront normalement (sauf Pont-Neuf).

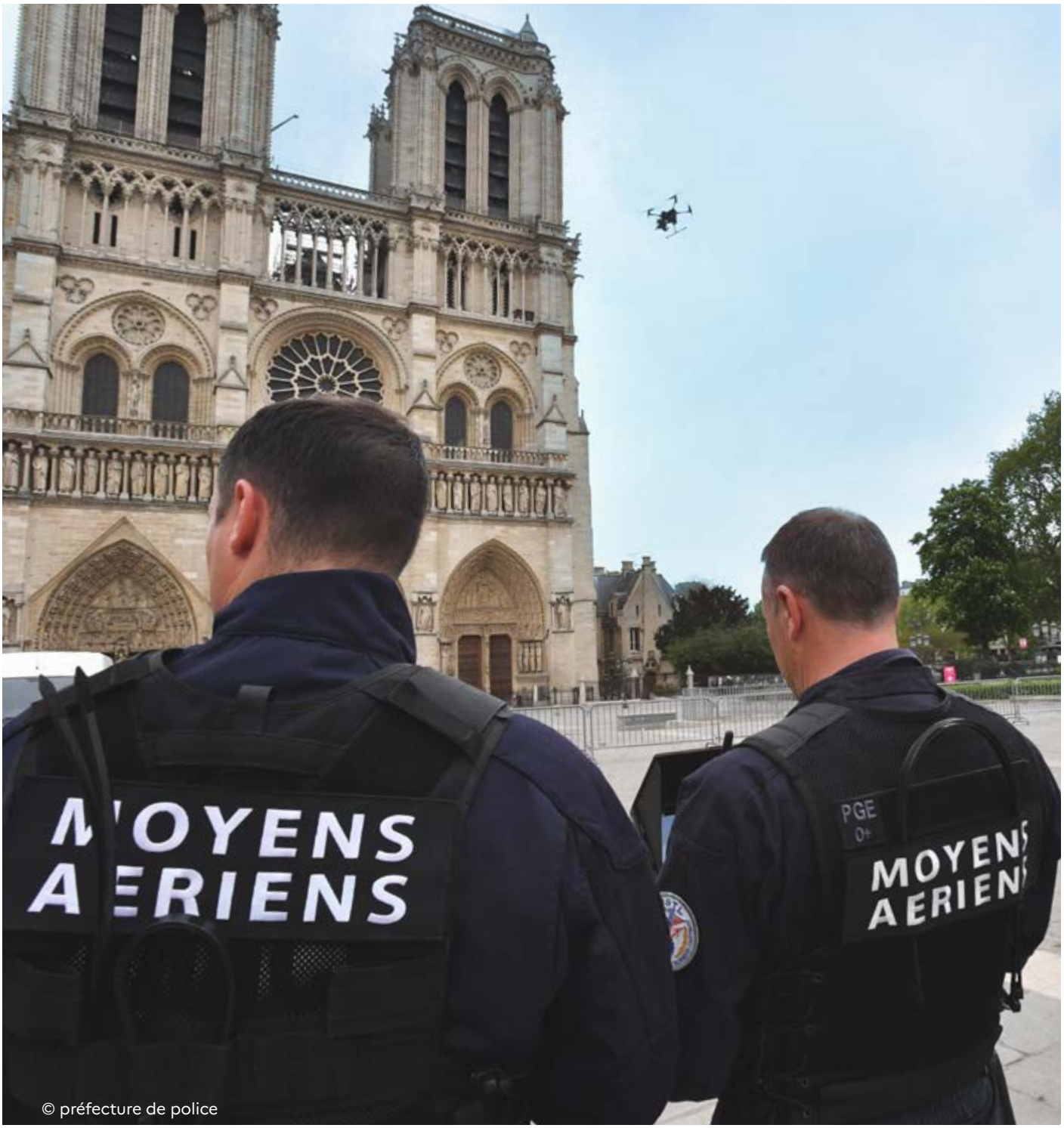
Les bus traversant habituellement l'île de la Cité seront nécessairement déviés mais les lignes seront exploitées. Des itinéraires de déviation seront mis en place à compter du 4 décembre. Cf. RATP.fr

La navigation fluviale sera interrompue à compter de 15h pour le bras sud du fleuve et à partir de 17h pour le bras nord jusqu'à 0h le samedi. Elle sera interrompue de 7h à 14h le dimanche.

L'INTERDICTION DE SURVOL DE LA ZONE PARISIENNE

A l'instar de ce qui a été mis en place pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, eu égard à la présence de chefs d'État, de gouvernement et d'un public nombreux, dans un objectif de protection des personnes et des biens, la zone parisienne est interdite de survol. Le samedi, tout survol, sauf rares dérogations pour les besoins de la retransmission, sera interdit entre 15h et 0h, le dimanche l'interdiction durera de 8h à 21h.

Un dispositif de lutte anti-drones sera mis en place.



© préfecture de police

3.

LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA CÉRÉMONIE

LES MODALITÉS D'ACCÈS DES SPECTATEURS À LA CÉRÉMONIE

UN SYSTÈME DE BOXES

Un système de boxes, pouvant accueillir jusqu'à 40 000 personnes, est mis en place sur les quais hauts de la rive gauche, avec des écrans de retransmission.

Des zones d'arrivée permettront d'organiser les flux. L'ouverture des boxes au public se fera le samedi à 15h et le dimanche à 8h.

Les points d'accès pour les spectateurs sont les suivants :

- ➔ Boxe 1 : rue Dauphine et rue des Grands Augustins.
- ➔ Boxe 2 : place Saint-Michel.
- ➔ Boxe 3 : rue Lagrange et rue du haut pavé.
- ➔ Boxe 3 bis: rue du maître Albert et rue de Bièvres.
- ➔ Boxe 4 : rue de Pontoise et quai de la Tournelle.



RAPPEL

Les spectateurs se verront délivrer un bracelet dans la limite des places disponibles. Une fois la jauge atteinte, aucun accès ne sera autorisé.



CONCLUSION



© préfecture de police

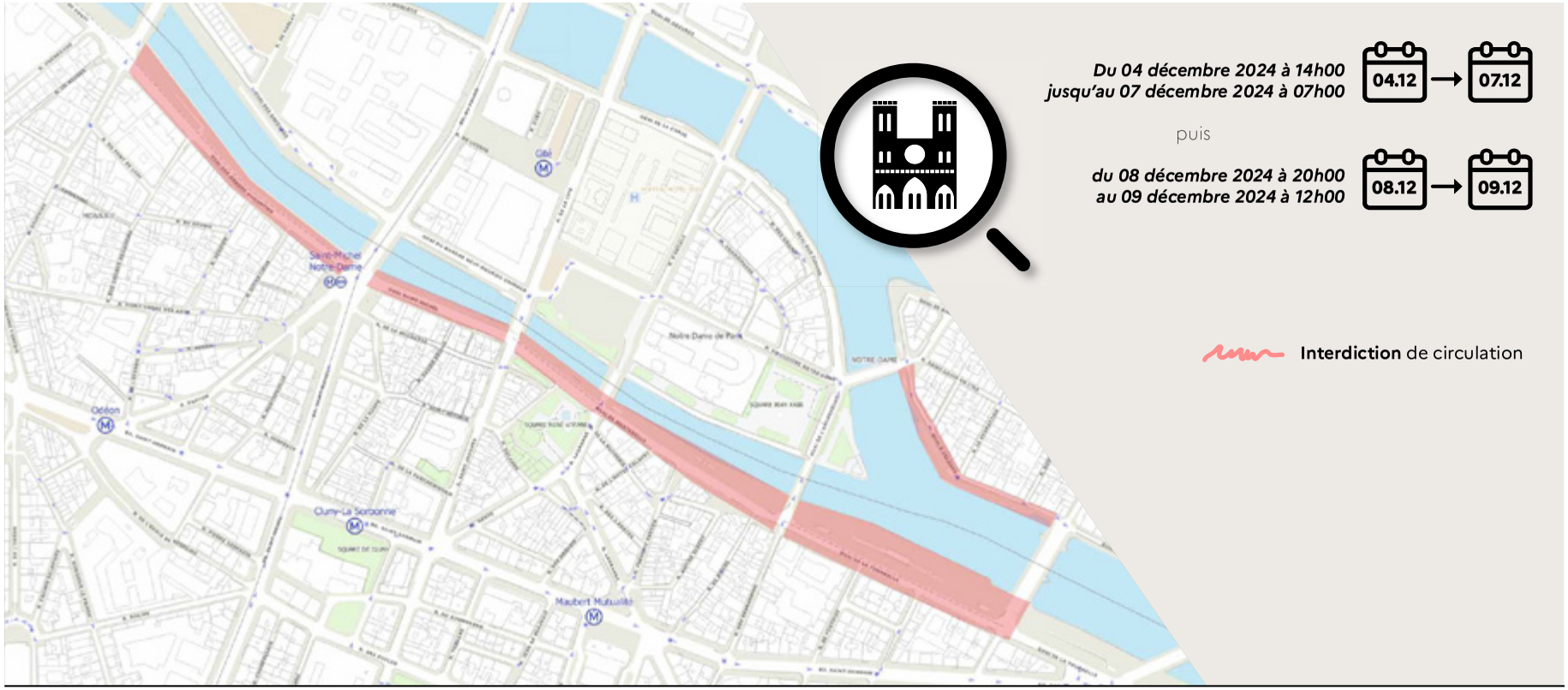
La mobilisation de l'ensemble des acteurs est totale pour que les cérémonies se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et d'accès. Nous souhaitons également livrer une information lisible, simple,claire et anticipée.

Dès ce soir, les cartographies des périmètres et les informations essentielles seront mises en ligne.

Un grand évènement se prépare à nouveau, et nous travaillons tous collectivement pour que ce soit un moment inoubliable.

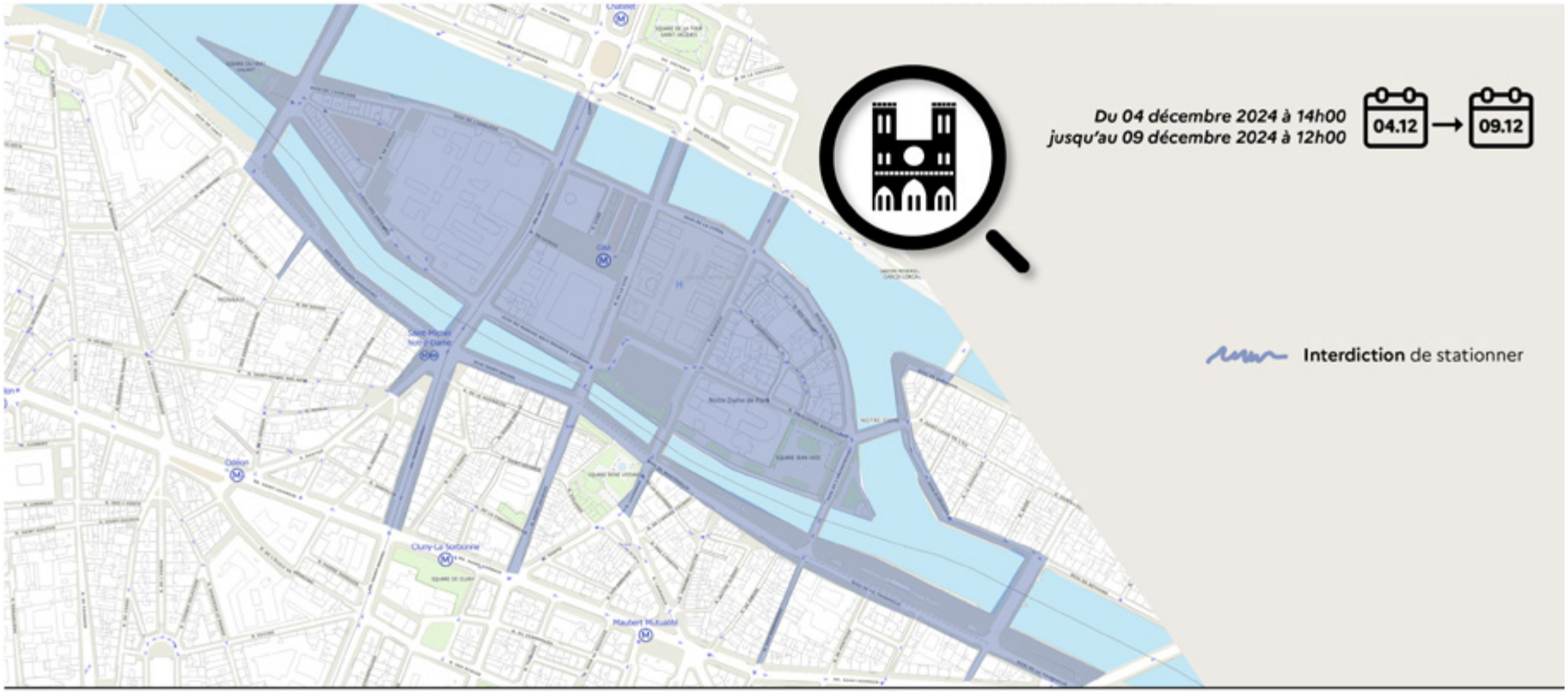
ANNEXES

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité



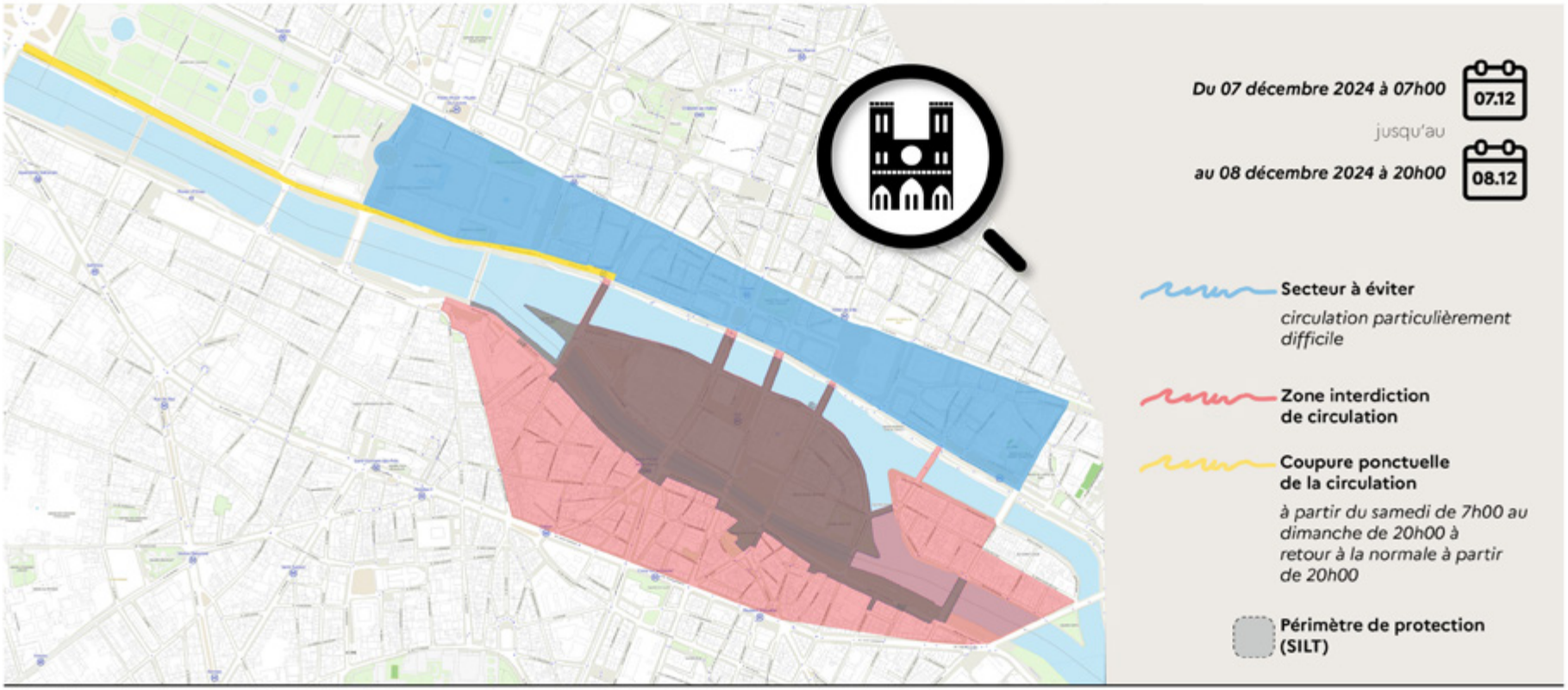
Dispositif pour la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris I Arrêté de circulation

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité



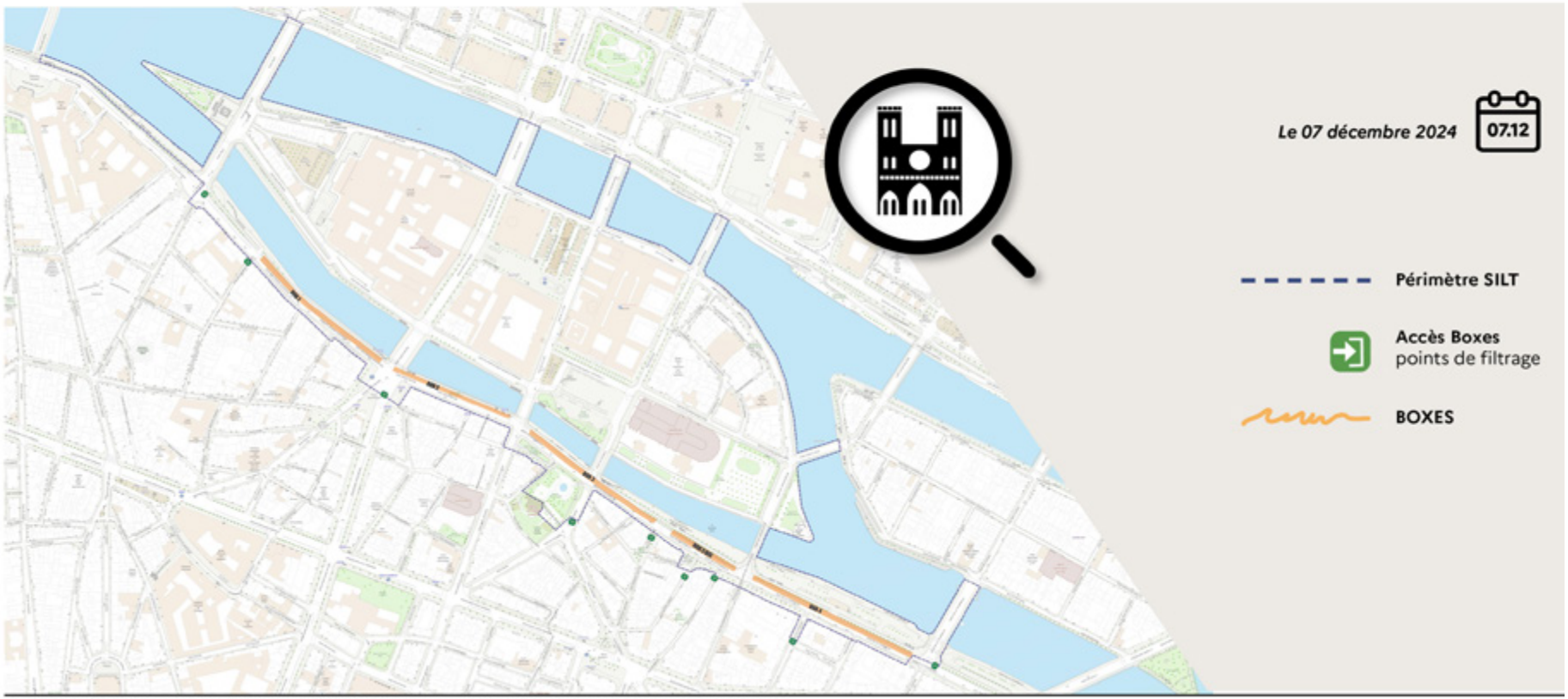
Dispositif pour la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris I Arrêté de stationnement

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité



Dispositif pour la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris I 7 et 8 décembre 2024

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité



Dispositif pour la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris I Boxes pour les spectateurs

Paris, le 2 décembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

RÉOUVERTURE DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS
DISPOSITIFS MIS EN PLACE
LES SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 2024

Les cérémonies de réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris se dérouleront les 7 et 8 décembre.

L'office de réouverture, présidé par l'Archevêque de Paris, aura lieu en fin d'après-midi le 7 décembre en présence du Président de la République, qui s'exprimera devant de nombreux chefs d'État et de gouvernement, ainsi que de la Maire de Paris, des officiels, mécènes, invités conjointement par l'État et le diocèse, et de représentants de toutes les paroisses de Paris.

L'office sera suivi d'une émission produite par France Télévisions et diffusée en mondovision depuis le parvis de la cathédrale.

La messe de consécration de l'autel aura lieu le dimanche 8 décembre à 10h30 et sera présidée par l'Archevêque de Paris, en présence du Président de la République.

La messe du 8 décembre à 18h30 nécessite une inscription préalable sur le site de la cathédrale Notre-Dame : notredamedeparis.fr

La cathédrale et son parvis ne seront pas librement accessibles le week-end du 7 et du 8. Les cérémonies seront retransmises sur écrans géants, installés sur les quais hauts de la Seine.

Un dispositif de sécurisation a été élaboré en prenant en compte un risque terroriste toujours élevé, avec l'objectif de préserver la sécurité des personnes et des biens dans un espace de célébration particulièrement ténu, dans lequel un public nombreux est attendu.

Mesures préalables de restrictions de la circulation et du stationnement

Dans le cadre de la mise en place des installations nécessaires à l'organisation des festivités, des mesures de circulation et de stationnement seront instituées.

Dès le mercredi 4 décembre à 14 h, et jusqu'au lundi 9 décembre à 12 h, la circulation sur les quais de Seine de la rive gauche sera interdite, pistes cyclables incluses, entre le pont de la Tournelle (Paris 5) et le Pont-Neuf (Paris 6). :

- les quais de la Tournelle de Montebello, Saint-Michel seront interdits à la circulation dans leur totalité, pistes cyclables comprises ;
- le quai des Grands Augustins sera interdit à la circulation depuis le pont Saint-Michel jusqu'au Pont Neuf.
- les rues pénétrantes sur ces quais seront progressivement fermées à la circulation entre l'Institut du Monde Arabe et le pont des Arts. Les ponts situés à l'ouest de la passerelle des Arts resteront traversants en véhicule (sauf le samedi soir et le dimanche matin).

Des voies de contournement et itinéraires bis seront mis en place. Les applications de guidage routier pourront utilement être utilisées pour anticiper les déplacements.

Le stationnement sera également interdit dès le mercredi 4 décembre 14 h jusqu'au 9 décembre à 12 h (carte stationnement) :

- sur toute l'île de la Cité et ses pourtours ;
- sur les quais de la Tournelle, de Montebello, de Saint-Michel et des Grands Augustins ;
- sur le boulevard Saint-Michel, la rue Saint-Jacques et la rue des Bernardins, pour les trois sur la portion comprise depuis les quais jusqu'au boulevard Saint-Germain ;
- sur la pointe ouest de l'île Saint-Louis.

Des coupures de circulation sont à prévoir à compter de 17 h samedi sur les quais hauts rive droite, entre Concorde et Pont-Neuf. Les piétons seront invités à ne pas stationner sur les quais rive droite au passage des cortèges. Des coupures interviendront également dimanche matin, sur la même portion.

Périmètre de protection

Un périmètre de protection anti-terroriste sera institué du samedi 7 décembre à 7 h jusqu'au dimanche 8 décembre à 20 h au sein duquel l'accès et la circulation des personnes seront réglementés.

➢ Seules les personnes habitant ou travaillant dans le périmètre, les personnes titulaires d'une invitation pour assister aux cérémonies et les personnes accréditées par l'organisation pourront accéder à ce périmètre.

➢ **L'accès se fera exclusivement à pied** ; la circulation motorisée est interdite.

attestation de travail ou une carte professionnelle (professions médicales, palais de justice, tribunal de commerce...), les prestataires et journalistes une accréditation, les invités à la cérémonie leur invitation. Pour le cas particulier des audiences publiques des juridictions, leur accès restera possible pour les personnes concernées, dans le cadre d'un dispositif d'accès spécifique mis en place en concertation avec l'autorité judiciaire. Un dispositif sera également mis en place pour l'accès à la Sainte-Chapelle et la Conciergerie jusqu'à 15 h le samedi et à compter de 15 h le dimanche, sur réservation uniquement.

➢ Les personnes auront l'obligation, pour accéder via les points de pré-filtrage et filtrage de se soumettre à l'inspection visuelle des bagages et à leur fouille ainsi qu'à des palpations de sécurité :

- Les invités détenteurs d'une invitation officielle, d'un bracelet remis lors de la première entrée et porteurs d'un document d'identité accéderont au périmètre depuis le pont d'Arcole.
- Les invités des riverains de l'île de la Cité –- devront se présenter aux forces de l'ordre via le pont Notre-Dame (domiciles situés à l'ouest de l'île) et le pont Saint-Louis (domiciles à l'est).

➢ Il est conseillé aux riverains habitant dans le périmètre SILT d'anticiper et de décaler les livraisons et pour ceux qui souhaiteraient quitter l'île en véhicule de le faire avant 14 heures le samedi, et de ne revenir qu'à compter de dimanche soir après 22 h (dans la mesure où la circulation et le stationnement seront interdits sur l'île de la Cité).

➢ Au sein de ce périmètre de protection, sont interdits :

- tout rassemblement de nature revendicative ;
- la vente, le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes à feu, y compris factices et des munitions ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme ou pouvant servir de projectile ;
- le port et le transport dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants ;
- le port et le transport d'équipements de protection destiné à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public ;
- la vente de tout objet susceptible de constituer une arme par destination au sens de l'article précité du code pénal ;
- l'accès des animaux dangereux.

Un arrêté préfectoral interdira par ailleurs, pour des raisons évidentes de sécurité, les rassemblements aux abords.

Le samedi à compter de 7 heures, la mise en place de ce périmètre de protection entraînera :

- l'interdiction d'emprunter en véhicule les 9 ponts contenus dans le périmètre de protection pour traverser Paris du sud au nord ou du nord au sud ;

- l'impossibilité de traverser, même à pied ou vélo, l'île de la Cité de la rive gauche pour passer à la rive droite, et inversement.

Le samedi en fin de journée et le dimanche matin, les ponts traversant les plus proches du périmètre pour les voitures, en raison des coupures de circulation liées au cortège, seront les ponts de Sully et Alexandre III.

Mesures de sécurité

La mise en place du périmètre de protection entraînera des mesures de fermeture d'établissements, des modifications sur le trafic dans les transports en commun, et une interdiction de survol de la zone parisienne. Des mesures complémentaires de restriction de circulation pourront être prises.

- Fermeture des établissements culturels, commerciaux, hospitaliers et restaurants
    - Les commerces et restaurants situés sur l'île de la Cité seront fermés le 7 et le 8 décembre
    - Les péniches situées sur les quais bas rive gauche devront fermer à compter de 7h le samedi, et resteront closes dimanche.
    - Les commerces et restaurants situés rive gauche entre le pont de la Tournelle et le Pont-Neuf devront être fermés le samedi 7 décembre à compter de 15 h. Leur accès sera toutefois possible sans réservation jusqu'à 13 h ce jour-là, heure des dernières entrées, sans ouverture de terrasses possible. Ils devront être impérativement fermés à 15 h, la zone des boxes ne devant être arpentée que par un public parfaitement filtré et donc sécurisé.
    - Le square Viviani inclus dans le périmètre SILT devra fermer à compter de 15h le samedi, et restera clos le dimanche.
    - L'accès à la Sainte-Chapelle et à la Conciergerie restera possible, sous condition stricte de réservation préalable, via un corridor de circulation pédestre spécifiquement aménagé boulevard du Palais depuis le pont au Change et la place Saint-Michel.
    - L'Hôtel-Dieu sera fermé aux urgences et aux visites, mais restera accessible pour les participants aux cérémonies, en cas de besoin.
    - Les bouquinistes dont les boîtes sont situées dans le périmètre de protection devront fermer : les boîtes feront l'objet d'un déminage et seront fermées à compter du 4 décembre à 20h, jusqu'au lundi 12h.

- Les transports

Les stations de métro Saint-Michel et Cité seront fermées le samedi, et ouvriront à 20h le dimanche.

La station de métro Pont-Neuf sera fermée le 7 décembre de 17h à 23h puis le dimanche 8 décembre de 9h à 14h30.

Les métros de la rive droite fonctionneront normalement (sauf Pont-Neuf).

Les bus traversant habituellement l'île de la Cité seront nécessairement déviés mais les lignes seront exploitées (lignes 21, 27, 38, 47, 58, 63, 67, 70, 75, 86, 87, 89, 96 et N12, N13, N14, N15, N21, N22). Des itinéraires de déviation seront mis en place à compter du 4 décembre (ratp.fr).

La navigation fluviale sera interrompue à compter de 15h pour le bras sud du fleuve et à partir de 17h pour le bras nord jusqu'à 0h le samedi. Elle sera interrompue de 7h à 14h le dimanche.

Pour traverser de la rive gauche à la rive droite et inversement, il est recommandé de privilégier le métro pour les déplacements.

- L'interdiction de survol de la zone parisienne

A l'instar de ce qui a été mis en place pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, eu égard à la présence de chefs d'État, de gouvernement et d'un public nombreux, dans un objectif de protection des personnes et des biens, la zone parisienne est interdite de survol. Le samedi, sauf rares dérogations accordées pour la retransmission, tout survol sera interdit entre 15h et 0h, le dimanche l'interdiction durera de 8h à 21h.

Un dispositif de lutte anti-drones sera mis en place.

- Mesures de restrictions de circulation complémentaires.

La circulation sera maintenue autant que possible sur les quais rive droite, sans préjudice des coupures intermittentes de circulation qui interviendront au passage des cortèges officiels rejoignant l'île de la Cité, à compter de 17h le samedi, puis après la cérémonie, ainsi que dimanche entre 9h et 14h30. Les piétons ne pourront pas stationner au passage des cortèges. **Il est donc particulièrement recommandé d'éviter les quais hauts de la rive droite à compter de 17h.**

La circulation motorisée sera interdite sur la pointe ouest de l'île Saint-Louis samedi et dimanche.

Les mesures de circulation prévues pour garantir la bonne organisation des cérémonies auront un impact non négligeable sur les conditions du trafic à Paris le samedi 7 et dimanche 8 décembre, et dès le 4 décembre sur les quais rive gauche. **Il est vivement conseillé aux automobilistes d'éviter le centre de Paris et de contourner largement la zone sur le week-end**, et de suivre les recommandations délivrées en direct par les applications de guidage routier.

Modalités d'accès des spectateurs à la Cérémonie

Le public qui le souhaitera pourra assister à la cérémonie depuis un système de boxes, pouvant accueillir jusqu'à 4**0.000** personnes, mis en place sur les quais hauts de la rive gauche, avec des écrans de retransmission.

Des zones d'arrivées différenciées permettront d'organiser les flux.

- L'ouverture des espaces d'accueil au public se fera le samedi à 15 heures et le dimanche à 8 heures.
    - Les points d'accès pour ces spectateurs sont les suivants :
        - Boxe 1 : rue Dauphine et rue des Grands Augustins
        - Boxe 2 : place Saint-Michel
        - Boxe 3 : rue Lagrange et rue du petit pavé
        - Boxe 3 bis: rue du maître Albert et rue de Bièvres
        - Boxe 4 : rue de Pontoise et quai de la Tournelle

Les spectateurs se verront délivrer un bracelet dans la limite des places disponibles (pas de réservation préalable ou de QR code). Une fois la jauge atteinte, aucun accès ne sera autorisé.

L'accès aux quais hauts rive gauche se fera sans distribution de bracelets dimanche après-midi, avec contrôle de l'affluence, jusqu'à la levée du dispositif (20h).

Contact presse

Préfecture de Police
Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

votre sécurité
notre quotidien

prefecturedepolice.paris
prefpolice
prefecturedepolice
prefpolice
prefecture-de-police-de-paris
prefpolice

3430 Service gratuit + prix appel